

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 4

Rubrik: 32ème rapport annuel : pour la période allant du 1er juillet 1957 au 30 juin 1958 [fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



32^{ème} Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs
pour la période allant du 1er juillet 1957 au 30 juin 1958
(fin, pour la 1^{ère} partie, voir les nos 9 et 10/58)

17. La réquisition militaire des tracteurs agricoles

Après les expériences faites dans ce domaine depuis le début de la dernière guerre mondiale, nous nous sommes efforcés sans relâche, comme on le sait, d'arriver à un équilibre entre les réquisitions militaires de tracteurs et de chevaux. Nos différentes interventions ont amené le Service de la motorisation de l'armée à effectuer plusieurs essais et à prendre finalement position à l'égard de cette question dans un exposé détaillé. Nous publierons le dit exposé dans le périodique au cours de l'hiver 1958/59. Il est possible de dire dès maintenant que l'on cherche une solution sur le plan communal, ce qui paraît logique. Lorsque des demandes de dispense seraient transmises aux bureaux communaux par l'autorité militaire, on prévoirait deux solutions:

- a) Quand un tracteur est réquisitionné lors d'une mobilisation, l'autorité communale veille à ce qu'un juste équilibre subsiste entre les moyens de traction restant dans la commune — tracteurs, autres machines de traction, chevaux, etc. — et à ce qu'il soit ainsi possible de venir collectivement en aide au propriétaire du tracteur réquisitionné.
- b) La commune propose à l'autorité militaire compétente un autre tracteur de valeur égale pour la réquisition en cas de mobilisation, étant donné que le propriétaire du second tracteur peut se passer plus facilement de sa machine ou qu'il en résulte un meilleur équilibre entre les moyens de traction restant dans la commune. En faisant cette proposition, cette dernière fournira toutes indications techniques utiles au sujet du tracteur de remplacement, notamment en ce qui concerne la marque, le numéro du châssis et le numéro du moteur. Si le tracteur proposé se montre apte pour les tâches envisagées, l'autorité militaire est prête à renoncer à réquisitionner le premier tracteur.

Nous croyons que les solutions proposées permettront de remédier au déséquilibre qui fut constaté jusqu'à présent dans cette question du réquisitionnement des tracteurs agricoles. On n'oubliera toutefois pas que la réquisition militaire d'un tracteur, aussi bien que celle d'un autre véhicule ou d'un cheval, implique toujours un sacrifice personnel de la part du détenteur. Le fonctionnement de notre système de milices, comme tout le monde le sait, exige que chacun accepte de faire des sacrifices.

18. La position du tracteur agricole dans la nouvelle loi sur la circulation routière.

Au moment où est rédigé le présent rapport, on estime que les divergences qui subsistent encore au sujet de la nouvelle loi sur la circulation routière pourront être aplanies lors de la session d'automne du Parlement. Nous croyons que l'on peut compter qu'une position spéciale sera accordée aux tracteurs agricoles aux articles 24 et 82. Mais il sera aussi prévu, ne l'oublions pas, que le Conseil fédéral aura la faculté d'annuler du jour au lendemain les dispositions relatives à cette position spéciale si le comportement des conducteurs de tracteurs agricoles donne lieu à des plaintes justifiées. Il va sans dire que nous devons nous résigner à faire encore quelques concessions lors de l'élaboration du règlement d'exécution. Gardons-nous alors de faire preuve d'étroitesse d'esprit à cette occasion et disons-nous qu'après tout, des vies humaines sont en jeu, ici aussi, dont la nôtre . . .

On nous permettra de relever à ce propos que le travail de vulgarisation accompli par notre association, en particulier l'action de propagande lancée en vue d'engager les agriculteurs à mieux signaler de nuit leurs véhicules, a contribué dans une très large mesure à éveiller plus

de compréhension à l'endroit des problèmes de l'agriculture. On s'est plu à reconnaître que les agriculteurs prouvent ainsi leur volonté de ne pas rester à l'écart et de collaborer dans toute la mesure du possible.

19. Contrôle de la puissance des tracteurs à la prise de force

Au cours des 30 mesurages relatifs à la puissance des moteurs et dont les résultats furent publiés dans le no. 3/57 de notre périodique, Monsieur Signer, ingénieur et chef de la Section I de l'IMA, s'est rendu compte que le banc d'essai ne suffisait plus à sa tâche. Aussi fut-il décidé, en accord avec les donateurs pressentis, d'acquérir un second banc d'essai, plus puissant. Le 17 octobre 1957, la 31^{ème} assemblée générale approuva l'octroi d'une somme de 8000 fr. à cet effet. Les essais habituels durent être interrompus provisoirement à cause des travaux d'installation. Ils furent repris au début du mois d'août 1958. Nous sommes heureux que les essais de moteurs de tracteurs auxquels procède l'IMA se poursuivent de nouveau puisqu'ils ont pour résultat de fournir des indications exactes concernant la puissance des tracteurs offerts sur le marché suisse. L'activité déployée par l'IMA dans ce domaine se trouve être aussi bien de l'intérêt de l'industrie que de celui des agriculteurs. Nous remercions Monsieur Signer du travail utile qu'il accomplit ainsi et qui est parfois ingrat.

20. Notre contrat avec la Mutuelle Vaudoise Accidents

Depuis l'avenant qui avait été ajouté il y a deux ans à notre contrat avec la Mutuelle Vaudoise Accidents, aucune autre modification n'est intervenue jusqu'à présent. On n'ignore pas que seules les primes d'assurance-accidents acquittées par nos sociétaires pour le personnel faisant partie de leur famille bénéficient maintenant du rabais contractuel de 10 %. Notre contrat permet quand même à la majorité de nos membres de réaliser l'intéressante économie habituelle. Les remises qui sont bonifiées d'autre part à l'association centrale conformément à une disposition du contrat représentent un appoint très apprécié qui permet de financer les efforts que nous faisons en vue d'accroître la sécurité d'emploi des machines agricoles. Nous tenons à remercier la Direction de la Mutuelle Vaudoise Accidents pour les remises qu'elle nous accorde ainsi que pour les bons rapports que nous entretenons avec elle.

21. L'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA)

Cet Institut qui, comme on le sait, est installé dans le même immeuble que nous depuis 1954, a déployé une vive activité ces derniers temps. Si des divergences de vues se manifestent ici et là, qu'il nous soit permis de dire qu'une collaboration s'avère nécessaire si l'on entend éviter le chevauchement des activités et les rivalités stériles. Nous ne donnerons qu'un bref aperçu des travaux de cet institut en renvoyant les intéressés à son 11^{ème} rapport annuel, qui vient de paraître.

Au cours de l'exercice écoulé, l'IMA a procédé à 73 essais et à 9 expertises. Afin que les rapports d'essais et d'expertises puissent être rangés rationnellement, un classeur spécial à anneaux, cédé au prix coûtant, peut être obtenu dorénavant par les intéressés.

Une attention spéciale a été vouée aux problèmes d'actualité qui relèvent du domaine de la rationalisation du travail, en particulier à celui des moyens de traction et de transport sur les terrains inclinés ou en montagne. Les premiers résultats des essais concernant la traction des machines par câble avec un seul homme de service se trouvent déjà à disposition. Grâce à des appuis financiers substantiels fournis par la Fondation pour le développement de l'économie publique, la Fondation pour le développement de la culture des champs et les entreprises électriques, l'IMA sera en mesure d'étendre les recherches et les essais concernant la mécanisation motorisée des travaux effectués sur les terrains déclives. Parallèlement à l'intensification des essais et des études pratiques, on a pu enregistrer aussi une activité accrue relativement à la dispensation de conseils. Durant cet exercice, il fut répondu à plus de 2200 demandes de renseignements orales ou écrites.

A l'heure actuelle, la Section de la prévention des accidents a établi des contacts avec de nombreux offices cantonaux compétents dans ce domaine et mis sur pied diverses journées d'information et d'instruction. Poursuivant d'autre part son travail de vulgarisation au moyen d'imprimés en vue d'encourager la prévention des accidents dans l'agriculture, elle a publié de nouvelles Recommandations. Celles-ci étant actuellement au nombre de 15, un classeur spécial a été créé pour pouvoir les ranger de façon pratique.

22. La collaboration avec d'autres organisations et des instances

Elle a continué d'être aussi active que fructueuse et nous indiquerons ci-après les instances ou les organisations avec lesquelles nos rapports furent particulièrement bons:

- Département fédéral de justice et police, Berne
- Division de l'agriculture (DEP), Berne
- Service de la motorisation de l'armée (DMF), Berne
- Mutuelle Vaudoise Accidents (MVA), Lausanne
- Union suisse des paysans (USP), Brougg
- Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture (IMA), Brougg
- Union des associations coopératives agricoles de la Suisse, Winterthour
- Société suisse pour l'étude des carburants, Berne
- Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents (BPA), Berne
- Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASFCMA), Berne
- Groupement suisse des paysans montagnards (SAB), Brougg
- Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle (SVIL), Zurich
- Fédération routière suisse (FRS), Berne
- Fédération suisse de l'industrie des transports automobiles (TAG), Berne
- Union suisse des maîtres forgerons et charrons (USMFC), Zurich
- Touring-Club suisse (TCS), Berne
- Union suisse des garagistes (USG), Berne

23. Quelques mots de remerciement et une demande

De nombreux points de l'activité déployée par nos organes pourraient être encore mentionnés. Mais cela mènerait trop loin. En terminant, nous ne voudrions pas manquer de remercier très cordialement tout les sociétaires qui nous ont été fidèles et tous ceux qui sont entrés dans notre association pendant l'exercice écoulé. Mais nous tenons à adresser également des remerciements à Messieurs les membres des comités des sections, avant tout à Messieurs les présidents et gérants, pour l'activité désintéressée et dévouée dont ils ont fait preuve.

Nous prions en même temps chacun de recruter de nouveaux membres au cours de l'hiver 1958/59. Notre organisation a, comme toujours, de nombreux et pressants travaux devant elle, et chaque année apporte en outre de nouvelles tâches. Il ne nous est possible d'arriver à accomplir le travail que l'on attend de nous que si nous pouvons compter sur la collaboration active de tous les sociétaires. Nous vous demandons donc avec insistance de collaborer avec nous et vous en remercions vivement d'avance.

Areuse et Brougg, début d'août 1958.

ASSOCIATION SUISSE DE PROPRIETAIRES DE TRACTEURS

Par ordre du comité directeur,

Le président: (signé) E. Schwaar

Le gérant: (signé) R. Piller.